LA FORCE DE L'ÂGE



des droits des personnes retraitées et préretraitées

VOLUME 21 - NUMÉRO 1 JUIN 2013 Gouvernement Centificat Marois: RÉSIDENCES POUR AÎNÉS RECONNUES PAR LE GOUVERNEMENT es bons et nauvais coups vont Payer pour un BUDGE SURPLUS DE D'AUSTÉRITE

Non aux hausses, non aux coupures

REDISTRIBUONS LA RICHESSE



lour plus de justice sociale



Coaltion oppoée à la tarification et à la privatisation des servces publics

AQDR Jonquière: Les GMF dans la mire du ministre de la Santé

AQDR Sherbrooke: Commerces et associations sont *Ami des aînés*



Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

LA FORCE DE L'ÂGE

Publié par l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR), 1620 avenue de La Salle, bureau 10, Montréal H1V 2J8

Téléphone: 514 935-1551

1 877 935-1551 (sans frais)

Télécopieur: 514 937-7371 **Internet:** www.agdr.org

Courriel: bureaunational@aqdr.org

Rédacteur en chef: Serge Séguin

redaction@aqdr.org. **Production**: Lucie L. Levert. **Graphisme**: G une Idée enr.

www.guneidee.com

Comité de lecture: Claire Duguay, Anne Falcimaigne, Jacques Fournier, Karole Lamer, Louis Plamondon, Serge Séguin,

Gilles Boucher.

Abonnés: les membres des 43 sections de

I'AQDR.

Paraît quatre fois l'an: juin, octobre, décembre et mars. Dates de tombée: 16 août, 4 octobre 2013 et 10 janvier 2014.

Nous ne pouvons nous engager à publier tous les textes reçus. Le comité de lecture fait le choix final. Certains articles proposés pour La Force de l'âge pourraient se retrouver dans La Force des s@ges, notre bulletin électronique mensuel.

La reproduction partielle ou totale est permise à la condition d'en mentionner la source. S.V.P. nous en aviser. Les textes n'engagent que leurs signataires et reflètent la richesse de nos débats. La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du

Québec. ISSN-0833-871X

SOMMAIRE JUIN 2013

MOT DU PRÉSIDENT DE L'AQDR

03 La Commission des droits de la personne à la dérive et la Coroner en chef quitte le navire!

BILLET

- **05** Près de 245 commerces et associations *Ami des aînés* à Sherbrooke
- **06** Mathilde
- **07** La Commission Charbonneau
- **08** La durée de l'artiste
- 10 Les bons et mauvais coups du gouvernement Marois
- 12 Chronique de France: Vieillir debout, citoyen jusqu'au bout
- 13 Charité bien ordonnée...
- 14 Les GMF dans la mire du ministre de la Santé
- 15 Place aux lecteurs:
 Réaction d'un lecteur au sujet des baux

Envoyez-nous vos textes avant le 16 août 2013

La date de tombée pour notre prochain numéro est le 16 août 2013. Bienvenue à vos textes: les bons coups de vos sections, des textes de réflexion sur les dossiers prioritaires de l'AQDR, etc. Maximum de 450 mots avec photo. Envoyez vos textes à redaction@aqdr.org

Recevez-vous aussi le bulletin électronique La force des s@ges?

Le bulletin électronique La force des s@ges est déposé le premier de chaque mois dans la boîte courriel de tous nos membres branchés. Si vous ne le recevez pas, hâtez-vous de nous faire connaître votre adresse courriel à info@aqdr.org sans oublier de nous indiquer votre numéro de membre.

MOT DU PRÉSIDENT DE L'AQDR

Louis Plamondon

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE À LA DÉRIVE ET LA CORONER EN CHEF QUITTE LE NAVIRE!

QUAND ON VOIT À NOS DROITS!



In luttant depuis trois ans sur des dossiers majeurs de droits concernant la protection accordée par la Charte aux droits des aînés et à leurs organisations de dé-

fense de droits, l'AQDR a mis à jour l'hypocrisie des technocraties chargées de recevoir les plaintes des aînés ou de voir à leur sécurité. La Commission des droits de la personne et le Coroner en chef ont démontré la même conduite inacceptable dans l'administration de leurs responsabilités à l'endroit des aînés.

C'est en portant des plaintes judiciaires et en confrontant les administrations dans les forums juridiques comme la Cour supérieure, la Cour du Québec ou le Protecteur du citoyen que nous avons pu faire constater les inconduites des gestionnaires publics et ainsi les confronter à leur irresponsabilité et leur âgisme caractérisé.

Le juge Mongeau, dans notre recours associant huit organismes d'aînés, dénonçait la conduite générale de la Commission des droits dans le dossier de la résidence Monaco. Le juge constatait que la direction de la Commission des droits de la personne avait commis au moins une dizaine de très graves infractions et d'inconduites violant la Charte des droits.

Le juge Mongeau a même établi dans son jugement que la Commission a fait preuve

« d'une conduite qui n'est pas digne d'un organisme public qui doit s'appuyer sur des organismes voués à la protection des droits et libertés ».

Il va jusqu'à préciser que « la Commission a manqué à son obligation d'assistance à l'AQDR notamment en passant sous silence son véritable rôle [de plaignante] dans la prise de connaissance de la situation à la résidence Le Monaco; en communiquant directement avec des résidents qui avaient confié un mandat spécifique à cet organisme; en tentant de négocier avec eux une entente d'indemnité convenue avec Le Monaco et en induisant l'AQDR en erreur eu égard à une jurisprudence de la Commission qui n'existait pas. »

« L'attitude générale du personnel de la Commission est blâmable dans ce litige. Leur motivation est certainement plus noble que les moyens utilisés pour prendre charge du dossier ». Vous trouverez copie de ce jugement sur notre page d'accueil de notre site internet.

Malgré ces constats accablants, le juge retiendra finalement l'argument principal de la Commission des droits qu'elle aurait le pouvoir de limiter nos droits prévus par la Charte parce que ses technocrates ont la responsabilité d'administrer tous les droits prévus par la Charte. Le juge ne cite par ailleurs aucune doctrine ni jurisprudence pour soutenir sa décision! (sic) Les dirigeants des huit associations d'aînés, à l'unanimité, appuient l'AQDR dans sa requête à la Cour d'appel pour mettre un stop définitif aux

MOT DU PRÉSIDENT DE L'AQDR

Louis Plamondon

dérives de la direction de la Commission des droits. Nous voulons ainsi rétablir pour les générations futures le plein exercice de nos droits prévus par la Charte, soit l'application de toutes les mesures de protection des personnes âgées contre l'exploitation et le droit des organismes de porter plainte en leur nom, sans condition et sans restriction.

La Coroner en chef Louise Nolet quitte le navire!

Quelle belle nouvelle pour l'AQDR qui avait demandé sa destitution en novembre 2011. C'est suite à nos très nombreux signalements de décès obscurs de personnes âgées pourtant jamais signalés au coroner que l'AQDR avait porté plainte contre la Coroner. Nous plaidions alors que la surmortalité signalée au coroner en mars 2011 au Centre Claude David de Repentiany constituait un indicateur reconnu de risques de morts violentes, obscures ou par négligence. Nous croyions que l'obligation d'enquêter ces décès découlait du mandat général de protection contre la mort évitable inscrite dans la Loi du coroner (Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès).

La surmortalité signalée au Centre Claude-David, par le président de l'AQDR, a finalement été confirmée par le Protecteur du citoyen, suite son enquête en 2012 révélant 21 décès en moins de quatre mois. Si le Protecteur a jugé qu'il y avait matière à enquêter sur cette situation de surmortalité, que dire des obligations de la Coroner en chef d'établir les causes de ces décès!

Dernièrement en mars 2013, les délégués du Protecteur du citoyen ont repris à leur compte l'argument que la Loi du coroner ne prévoit pas spécifiquement l'obligation qu'a le Coroner de déposer un constat d'infraction sous les articles 170 et 171 à l'encontre des institutions qui ne signalent pas leurs décès. Le Protecteur accorde un pouvoir discré-

tionnaire à la Coroner en chef que la loi ne lui donne pas! Rappelons que le Coroner a une responsabilité judiciaire concernant la mort des citoyens et doit réprimer selon nous les personnes qui font défaut à leur obligation de signalement des décès.

Cette obligation absolue est pourtant est confirmée par l'expert Paul Monty dans Les peines dans le droit pénal réglementaire québécois.

« Finalement on peut s'intéresser aux buts des peines qui seront prononcées. On ne retrouve pas ces buts dans le Code de procédure pénale mais certains ont été énoncés pas les tribunaux et repris par le gouvernement du Canada dans ses récentes propositions au parlement sur la question de la peine. Certains de ces buts apparaissent appropriés pour le droit pénal québécois.

Le premier est celui qui implique l'effet dissuasif de la peine. En effet, si le droit pénal québécois a constitutionnellement pour but le respect de la loi, la peine doit être à ce point dissuasive qu'elle permet l'obtention des résultats recherchés par l'application de la loi. » In: XIe Conférence des juristes de l'État, p. 262.

Les délégués du Protecteur ont repris l'avis du Coroner au fait que la mise en œuvre de constats d'infraction causerait des tensions et des conflits avec les directions des établissements fautifs et que cela pourrait affecter le climat de collaboration qui doit prévaloir entre les établissements soumis à l'autorité du Coroner. Cette tolérance expliquerait qu'aucun constat d'infraction aux fautifs n'a jamais été émis par la Coroner en chef.

La légitimation de l'inconduite du Coroner est à divers titres indigne de sa mission de protection des citoyens les plus vulnérables et elle accepte toutes les tolérances et les collu-

MOT DU PRÉSIDENT DE L'AQDR

sions en contexte de morts dans les établissements visés, par négligence ou autrement chez les personnes âgées.

On peut croire que le départ de la Coroner en chef Louise Nolet est un signal que les plus hautes autorités de l'État ont compris les appels de l'AQDR qui considère que la turpitude régnait dans la plus haute instance de la sécurité publique. D'autres faits troublants fortement médiatisés quant à l'attitude de la Coroner en chef sont venus appuyer cette appréhension!

Le devoir de compassion pour les aînés n'est pas totalement disparu des instances publiques!

BILLET

PRÈS DE 245 COMMERCES ET ASSOCIATIONS AMI DES AÎNÉS À SHERBROOKE

L'AQDR SHERBROOKE PARTENAIRE AVEC LA VILLE DE SHERBROOKE DANS UNE CAMPAGNE DE BIENVEILLANCE ENVERS LES AÎNÉS

Annie Chouinard - Chargée de projet, AQDR Sherbrooke

e vieillissement de la population ainsi que l'accroissement de l'urbanisation sont deux phénomènes mondiaux actuels qui ont amené l'Organisation mondiale de la santé à développer le programme Ville-amie des aînés en 2005. Depuis, plusieurs villes dans le monde participent à ce projet dans l'optique de favoriser un vieillissement actif. En 2008, la Ville de Sherbrooke se jognait au Réseau mondial OMS des villes-amies des aînés®.

C'est dans ce contexte que la Ville de Sherbrooke a développé une campagne de bienveillance qui vise à faire la promotion de l'importance d'une conduite respectueuse et attentionnée envers les aînées dans les commerces de la ville. L'AQDR Sherbrooke a été désignée responsable de la mise en application de cette campagne et œuvre depuis septembre dernier à promouvoir ce projet aussi bien dans les réseaux commerciaux qu'auprès des entreprises individuelles.

Une trousse de sensibilisation a été développée et est distribuée aux commerçants qui adhèrent aux valeurs de: respect, accueil, écoute et attention. Les commerces qui adhèrent au projet peuvent s'afficher comme Ami des aînés et s'engagent à être bien-

veillants et attentionnés envers les personnes aînées.

Des démarcheurs aînés ont sensibilisé et amené des commerces de la ville à adhérer à cette campagne. Aussi, des membres de l'AQDR Sherbrooke ont fait la démarche d'aller rencontrer leurs commerces de proximité pour leur exposer

le projet et leur distribuer une trousse Ami des aînés. Jusqu'à maintenant, 213 commerçants, 15 organismes et associations ainsi que 12 services publics de Sherbrooke sont Ami des aînés, et le travail se poursuit!





MATHILDE

Jean Giroux, Ph.D., MBA



Jean Giroux tricotera trois carrières, le journalisme, la coopération internationale et la consultation en communication pour le développement qui le conduiront principalement en Afrique, sans oublier l'Europe et l'Amérique, notamment Haïti, son dernier pays d'adoption passagère. Il dira: « On quitte l'Afrique ou Haïti parce que le séjour prend fin, mais l'Afrique et Haïti ne nous quittent jamais plus. »

M athilde. Je ne l'ai pas connue.

Pas vraiment, veux-je dire, je me souviens quand même d'elle, de ses yeux hésitants quand elle me reconnaissait sur la voie cabossée, sourire quand je traversais la rue. Elle savait que je venais lui acheter quelques avocats, en saison, des oranges, autre saison, des laitues, des herbes du jardin, chaque semaine. Son métier depuis trente ans.



Regardez bien la photographie. Superbe, n'est-ce pas. Vous la voyez, Mathilde? Je sais, elle n'est pas là. C'est chez elle, pourtant, c'est la montagne en haut de Port-au-Prince, Pétionville, Fermate, Kenscoff, 1 500 mètres sur les hauteurs, disons une petite vingtaine de kilomètres, un paradis maraîcher.

Admirable image d'Épinal, c'est-à-dire un cliché trop beau, une représentation enjolivée et naïve d'une réalité. Épinal, commune de l'est de la France, célèbre pour ses imprimeurs d'images saintes. Image d'Épinal, donc, que cette photographie des maraîchers d'Haïti où on ne voit ni

hommes ni femmes, ni enfants. Pas d'humains. Haïti pas d'humains. Aviti san moun.

Kisa? Ayiti san moun? Enposib. Non fezab.

Mathilde fait partie du *pays-en-dehors*⁷. Dans son petit ouvrage intuitif, Barthélémy essayait de comprendre l'échec répété des projets agroéconomiques qui ont marqué Haïti depuis les années 50. Selon lui, les paysans créoles, descendants des esclaves, ont conservé la mémoire du coût humain de leurs luttes d'émancipation qui les ont conduits, de 1791 à 1804, de la non-identité à la République souveraine. En termes clairs, les chicanes de chefs ont coûté la vie des paysans. Et les paysans auraient retenu: fini les chefs, fini les guerres, on préfère *survivre en dehors*.

Et Mathilde survit. Comme elle, ils sont millions à vivre l'instant présent affamés, apeurés, repoussés, jamais invités, jamais écoutés. Leur passé fut douloureux; leur présent, courageux. Comment voient-ils leur avenir? Pa kapab wè lavni.

Et Mathilde survit. *En dehors*, comme les centaines de milliers de travailleurs haïtiens exploités comme esclaves en République dominicaine. Mieux, peutêtre. Comme le million de sans-abris qui s'agitent chaque jour, chaque heure, pour que les enfants survivent. Comme le million de travailleurs urbains non qualifiés, non employés, non salariés, non protégés, non payés, ou si peu, à l'occasion.

C'est fou ce qu'on arrive à voir dans une photographie...

© Jean Giroux (2013)

¹ BARTHÉLÉMY, Gérard, (1989) Le pays en dehors. Essai sur l'univers rural haïtien, Montréal: Cidhica.

LA COMMISSION CHARBONNEAU

Marthe Asselin Vaillancourt, C.M., C.Q. - AQDR Jonquière



Hochement de tête, incrédulité, écœurement, nausées, désir de changement, bien des sentiments envahissent les auditeurs.

Corruption! Corruption! Depuis combien de temps hantes-tu les couloirs de nos admi-

nistrations? Les anciens Grecs se plaignaient déjà de cet état de fait, mais son ancienneté n'autorise pas sa continuité, certes pas!

La question qui me hante tous les jours, c'est l'avenir; comment arrêter la roue infernale qui broie nos finances depuis si longtemps? J'ai deux espoirs: 1° qu'on mette fin à toute magouille (permettez-moi de garder un petit doute); 2° qu'on éveille le sens de responsabilité des citoyens face à leurs administrations.

Le journaliste François Cardinal écrit que les citoyens semblent avoir mis de côté le rôle qu'ils pourraient jouer comme membres d'une communauté en oubliant qu'une communauté ne peut s'épanouir sans la participation de ses membres.

Va pour l'implication du citoyen, mais la petitesse de nos élites, la décrépitude de nos administrations, le besoin effréné d'argent pour se faire réélire ne nous incitent pas à s'approcher trop près de ce bourbier, même si nous n'en connaissons pas encore toute l'ampleur. Le taux de participation des citoyens ne va pas s'accélérer dès demain: il faut voir qu'en 2008, à Montréal, 38% des citoyens ont exercé leur droit de vote. Et que penser des commissions scolaires qui gèrent elles-mêmes des budgets considérables, avec des taux de participation à l'élection frisant le ridicule?

Pour que la corruption se développe, elle débute par de petites sommes qui passent inaperçues et, peu à peu, elle enfle, se gonfle et ceux qui en sont responsables développent un sentiment d'impunité si fort que la continuité n'est jamais remise en question. En 50 ans d'engagement, j'en ai vu passer des tentatives plus ou moins bien nouées. Finalement, seule la qualité des administrations peut éviter les dérapages. Ce qui me ramène au choix de nos édiles. Avec l'étalage de la Commission Charbonneau, il faudra des leaders très forts pour redresser le gouvernail.

Des groupes de citoyens présents, engagés, soutenus par une information disponible sont peut-être la seule façon de changer notre monde. Dès le secondaire, il faudrait sensibiliser les étudiants à la participation citoyenne, développer un esprit communautaire, considérer comme un devoir d'être présent dans les administrations, bref d'être socialement actif.

Il est important de demander des comptes aux élus, c'est notre argent qu'ils administrent, qu'ils dépensent allègrement comme bon leur semble.

Une idée me vient. Pourquoi n'est-il pas possible de destituer immédiatement quel-qu'un dont la preuve est faite qu'il administre incorrectement? Un comportement déficient n'implique-t-il pas une sanction immédiate? Il faut y penser.



LA DURÉE DE L'ARTISTE

Claire Duguay - AQDR Rosemont



Cette chronique m'est venue d'une brève rencontre avec Françoise Sullivan¹, artiste peintre reconnue à qui je demandais pourquoi elle peignait encore. Elle m'a répondu simplement: « Je suis née artiste et je

vais mourir artiste ».

J'ai voulu connaître le parcours d'une artiste qui continue à créer malgré toutes les difficultés que pose la création dans une société qui reconnaît peu l'apport des artistes à la vie culturelle, sociale et économique. Un grand nombre d'artistes autrefois estimés pour leur art vivent dans la pauvreté et sont trop souvent oubliés.



Denise Payette perpétue une vieille tradition du cinéma québécois, elle réalise des documentaires. Pour elle, le documentaire sert à nous rappeler, il aide à notre mémoire collective. Son plus récent documentaire À toi pour toujours² porte sur la petite histoire du mariage. Une incursion au sein de la vie des familles québécoises, sur un ton de fête, d'anecdotes croustillantes, drôles et cocasses. Des hommes, des femmes et leurs enfants se souviennent de ces célébrations, des rencontres qu'ils faisaient, des tours pen-

dables qu'ils jouaient...

toire personnelle.

Pour elle, la base du documentaire ce sont les témoignages. Ces témoignages où l'émotion, les petits détails, les anecdotes, le rire donnent de la profondeur et de la saveur aux images. Réalisatrice, elle scénarise souvent ses documentaires. Elle se charge toujours des entrevues, parce que ce contact avec les gens lui permet de créer un rapport humain, un rapport de confiance qui permet aux personnes de se livrer, de s'abandonner à la confidence de leur his-

Sa recherche l'amène à chercher des voies nouvelles à l'aspect visuel du documentaire et à son rythme. Elle y intègre de la musique et s'inspire des clips, des pubs pour chercher de nouvelles idées de traitement. Les archives et le recours aux chercheurs qui ont réfléchi sur les mêmes sujets lui servent à mieux saisir le contexte historique et social et à mettre en scène des images de la vie quotidienne. Ces images sur le grand jour du mariage avec nos belles robes blanches, nos jarretelles, m'ont fait rire aux éclats. Elle s'intéresse à l'histoire et à l'histoire vécue. Elle se situe ainsi en continuité avec la tradition du documentaire. L'oubli de l'histoire, de nos origines, de ce que nous étions et de ce que nous sommes devenus, nous amène, selon elle, à toujours recommencer parce qu'on ne sait pas reconnaître la valeur de ce qu'on a acquis et parce

qu'on ne sait pas retirer d'enseignement de nos erreurs.

Comme auteure, elle s'inspire aussi de sa propre histoire. Ce magnifique documentaire, Les dernières violences3, qui porte sur les abus commis contre nos aînés, parle de sa propre histoire comme enfant témoin de son grand-père confiné au sous-sol et de sa grandmère qui lui portait les restes de leur repas en haut de l'escalier. Par son histoire comme par tous les témoignages qu'elle a recueillis sur la violence que vivent les aînés dans nos institutions et dans leurs familles, elle veut nous faire réfléchir et briser par l'image nos certitudes, notre indifférence, et peut-être nous amener à changer notre regard pour le transformer en compassion face aux fragilités qui nous guettent tous.

Sa durée comme cinéaste tient à sa longue expérience de polyvalence. C'est ce qui explique qu'elle réussit à vivre en grande partie de son art. Recherche, scénarisation, caméra, réalisation, elle a pratiqué toutes les étapes de la conception d'un documentaire. Mais le métier n'est pas

toujours facile. Il faut composer avec le vide, l'absence de contrat, l'incertitude. Constamment, elle doit présenter des projets sans être certaine des résultats. Le travail artistique est précaire, un grand nombre d'artistes, surtout dans les créations moins connues, vivent constamment dans un état de survie. Les budgets alloués aux documentaires et particulièrement aux documentaires d'auteurs sont peu élevés. C'est un métier très exigeant: l'aboutissement d'un documentaire demande beaucoup de temps et ce temps nécessaire est souvent du travail mal payé ou non payé.

Sa durée s'explique aussi par le fait que le documentaire lui colle au ventre. « Ce qui me fait tenir c'est cette joie que je ressens quand je dois bâtir un documentaire, partir de rien et

tout concevoir. C'est aussi le plaisir que j'ai de travailler avec mon équipe, on se connaît, on a appris à travailler ensemble et l'échange d'idées permet d'améliorer le fond et la forme du documentaire. Cette continuité repose aussi sur le fait que je peux leur offrir du travail. Outre ma propre survie, je me sens aussi responsable de la survie de mon équipe. »

Ce témoignage d'une artiste met en scène la difficile durée de l'artiste malgré la passion qui l'habite et nous aide à mieux comprendre la condition que nous réservons à nos artistes qui se retrouvent trop souvent en état de survie, y compris dans leur grand âge. Pourtant, ils nous sont nécessaires parce que, sans leur inspiration, leur création, leur recherche, nous vivrions dans un monde sans beauté, sans imaginaire, sans histoire et sans regard sur notre propre humanité. Le documentaire de Denise Payette À toi pour toujours m'a fait rire, m'a émue et, surtout, m'a permis de me rappeler et de mieux saisir qu'au-delà des changements de rituels, les amoureux ont toujours besoin de crier haut et fort leur amour en rêvant d'éternité.

- 1 Françoise Sullivan est née à Montréal en 1925. Artiste multidisciplinaire, elle peint, sculpte, danse, réalise des chorégraphies et fait de la photographie. En, 1987, elle reçoit le prix Émile Borduas qui récompense l'apport exemplaire d'un artiste québécois. Elle est une des signataires du manifeste du Refus global qui va jouer un rôle clé dans la marche vers la Révolution tranquille.
- 2 Denise Payette, À toi pour toujours La petite histoire du mariage, série documentaire (trois heures) - Réalisatrice. Production: ORBI XX1 Productions Inc. Diffusion Canal Historia 2012
- 3 Denise Payette, Les dernières violences. Documentaire d'une heure sur les abus commis contre les aînés. Auteure et réalisatrice. Production: Icotop Inc.- Diffusion: Radio-Canada (RDI, Zone Libre) 2005-2006

LES **BONS** ET LES **MAUVAIS** COUPS DU GOUVERNEMENT MAROIS

Jacques Fournier - AQDR St-Michel



Voici une liste, non exhaustive, des bons et des mauvais coups, selon moi, du gouvernement Marois depuis son élection en septembre 2012 (en date de fin mars). J'y traite surtout, mais non exclusivement, du dos-

sier santé. Les bons et mauvais coups ne sont pas classés par ordre d'importance.

- Adoption d'une réglementation pour la certification des résidences pour aînés.
- Fin du préavis de 24 h pour les visites d'inspection en CHSLD.
- La température de l'eau du bain/douche réglementée en résidences pour aînés.
- Projet de loi sur les soins de fin de vie.
- · Fermeture de la centrale Gentilly.
- · Moratoire sur le gaz de schiste.
- Retrait du prêt de 50 M \$ pour la mine d'amiante Jeffrey à Asbestos.

Bons coups

- Abolition de la règle des 15 ans pour les médicaments. Conséquence: médicaments moins chers.
- Le contrat de la clinique Rockland MD ne sera pas renouvelé: fin de la sous-traitance coûteuse par l'hôpital Sacré-Cœur.
- Finis les « frais accessoires » disproportionnés et non justifiés dans les cliniques privées (gouttes à 300 \$, etc.).
- Fin des PPP dans le réseau de la santé (5 CHSLD en PPP, construction du CHUM et du CUSM): cela ne se reproduira plus. Mais le gouvernement pourrait aller plus loin en mettant fin aux contrats en cours, c'est juridiquement possible.
- Le MSSS va exiger que les Groupes de médecine familiale (GMF) respectent leurs engagements sur leurs heures d'ouverture (fins de semaine, soirée, etc.).
- 110 M \$ de plus pour les services aux aînés (budget Marceau).

NOUS SOMMES RICHES..



...de nos valeurs

- Le respect, l'entraide
- L'approche humaine, la démocratie

Notre richesse est collective, partagée et accessible.

Nous sommes une coopérative funéraire!



Pour connaître la coopérative funéraire la plus près de chez vous: 819 566-6303, poste 21 www.fcfq.qc.ca

BILLET

- Six projets de mini-centrales électriques sur des rivières sont abandonnés.
- Abrogation des dispositions de la loi 12 limitant les manifestations, qui avaient été introduites par les libéraux avec le projet de loi 78, durant la crise étudiante.
- La loi sur le financement des partis politiques.
- Projet de loi 1 concernant l'intégrité du processus d'attribution des contrats publics.
- Projet de loi 14 modifiant la Charte de la langue française (mais il ne va pas assez loin).

Mauvais coups

- Un budget qui ne va pas chercher l'argent où il est: taxe sur le capital des banques, impôts sur les dividendes et les gains de capitaux (s'il l'avait inscrit au budget 2013-14, cela n'aurait pas été rétroactif), sept paliers progressifs d'impôt, redevances minières, etc. Obsession du déficit zéro (pire que le gouvernement Harper). Compressions inacceptables dans les services publics. Aplaventrisme devant les élites financières. Manque de créativité dans ce dossier.
- Maintien de la taxe santé (même si elle est un tout petit peu plus progressive qu'avant): le gouvernement Marois avait promis de l'abolir.
- Maintien de la méthode Toyota (optimisation) dans le réseau de la santé et des services sociaux: démobilisation, essoufflement et épuisement du personnel. Le gouvernement rêve d'économiser 178 M \$ en gains d'efficacité. Grande illusion, surtout que les firmes privées en font leur beurre.
- Révision à la hausse des tarifs en CHSLD: le gouvernement prévoit collecter 45 M \$

- de plus (budget Marceau).
- Maintien du projet de « financement à l'activité » dans les hôpitaux: nombreux effets pervers de cette méthode.
- Modifications à l'aide sociale qui vont priver certaines catégories de personnes de suppléments qui leur sont indispensables.
- Pas encore d'enquête par une instance neutre sur les dérapages policiers du printemps dernier.
- Maintien de projet de construction de la mini-centrale de Val-Jalbert, un crime contre le patrimoine.
- Hausse des tarifs d'Hydro: dégel du bloc patrimonial.
- Avoir indexé, plutôt que gelé, les droits de scolarité.
- Ne pas avoir adopté un mode de scrutin proportionnel. Cela ne fait malheureusement plus partie du programme du PQ. Notre système électoral actuel est « démocratiquement infect », disait pourtant René Lévesque.
- Le manque de créativité dans la construction d'un mouvement collectif, d'un souffle puissant qui entraînerait un momentum favorable à la souveraineté du Québec.

En résumé

En résumé, on trouve de nombreux petits et moyens « bons coups » et un grand nombre de moyens et gros « mauvais coups », en particulier le budget Marceau, un budget conçu à tort sous le sceau de l'austérité et qui fait la part trop belle aux possédants. Il reste seulement quelques mois au gouvernement Marois pour améliorer la performance sur laquelle l'électorat le jugera. Et vous, quel bilan personnel faites-vous?

CHRONIQUE DE FRANCE: VIEILLIR DEBOUT, CITOYEN JUSQU'AU BOUT

Annie de Vivie - Fondatrice d'Agevillage.com et coordonnatrice de l'Humanitude en France



Annie de Vivie: « J'ai grandi dans une maison de retraite auprès de personnes âgées et de soignants. Mademoiselle Froment 97 ans me faisait réciter mes leçons. Elle m'a appris que la vie pouvait être longue. Que grandir, c'était vieillir, et vieillir, c'était grandir. Après des études supérieures de commerce et 10 ans d'expériences dans le monde des maisons de retraite, j'ai fondé avec Yves Mamou, journaliste au Monde, www.agevillage.com et www.agevillagepro.com devenus en 13 ans les références internet du grand âge et de la gérontologie. »

Depuis 2000, nos portails d'information www.agevillage.com pour le grand public et les aidants et www.agevillagepro.com pour les professionnels de la gérontologie, en France, suivent le cap de leur ligne éditoriale:

- 🔪 vieillir debout, citoyen, jusqu'au bout
- des milieux de soin aux milieux de vie

Notre travail d'information consiste à expliquer les multiples textes, lois, aides... qui sont censés soutenir les personnes qui se fragilisent en avançant en âge et leurs aidants, en France.

Notre annuaire oriente nos lecteurs parmi les 15 000 services à domicile, les 10 000 établissements d'accueil qui jalonnent nos 36 000 communes (pour 65 millions d'habitants).

Malgré des lois à vocation nationale, nous constatons les effets de la décentralisation, avec des départements plus ou moins riches et donc des prestations financières plus ou moins généreuses, des guichets d'informations et de conseils plus ou moins présents et accessibles.

Les démographes, les chercheurs alertent depuis des décennies sur l'impact du vieil-lissement sur notre société (le premier rapport célèbre en France est celui de Pierre Laroque en 1962). En 2011, le précédent gouvernement avait mobilisé des groupes de travail pour une réforme de la mal nommée « dépendance » (je préfère « aide à l'autonomie »). Récemment le

Premier ministre a reçu trois rapports pour préparer notre société au vieillissement. Une loi cadre est prévue fin 2013.

Trois sujets restent en suspens

- La barrière de l'âge: si une situation de handicap survient avant 60 ans, la prestation versée n'est pas la même qu'après 60 ans.
- La fragmentation des offres, des organismes, l'empilement des dispositifs nécessitent un toilettage et de vrais parcours, identifiés sur chaque territoire à partir d'un guichet d'entrée lisible et visible. Une labellisation des services à partir d'indicateurs de qualité contrôlée est attendue.
- Le « reste à charge » pour les personnes malades et fragilisées afin de financer les services d'aide à domicile, ou les établissements médicalisés, est trop élevé (plus de 1 000 euros par mois) au regard des retraites moyennes.

Notre pays traverse la crise économique avec des finances publiques au plus mal. Il est rattrapé par les enjeux démographiques et sociétaux du vieillissement. Des arbitrages seront difficiles mais nécessaires. Il s'agit d'un enjeu de société politique dans le bon sens du terme!

CHARITÉ BIEN ORDONNÉE...

Par Pauline Robert - AQDR Granby



Il y a quelques mois, les médias ont rapporté quelques fraudes faites auprès de grandmères. L'une d'elles a perdu 2 000 \$ tandis qu'une autre a été flouée de 6 000 \$ pour aider un soi-disant petit-fils en difficulté dans un pays lointain.

Une autre dame a envoyé 3 000 \$ à un prêtre qu'elle connaissait et qui expliquait, par courriel, qu'il était en Côte d'Ivoire et qu'il avait besoin d'argent pour ses œuvres. Ce ne sont que quelques exemples.

Ces dames ont envoyé le montant demandé sans faire les vérifications nécessaires. Pire, la dame qui a perdu 6 000 \$ l'a fait en deux fois, après avoir envoyé 2 000 \$, le jeune homme est revenu à la charge et a demandé 4 000 \$ qu'elle a envoyés. Par la suite, elle a pensé vérifier et a découvert le pot aux roses, trop tard. Comment se fait-il qu'il y ait encore des personnes qui se laissent berner de cette manière?

Imaginons un cas. Le téléphone sonne et madame Bellefeuille répond.

- Allô!
- Bonjour Grand-mère. J'ai de graves problèmes. Je suis à Paris et j'ai été tabassé. Il faudrait que tu m'envoies 3 000 \$ immédiatement.
- Qui parle?
- Mais c'est ton petit-fils, tu ne me reconnais pas?

Après un moment d'hésitation,

- Est-ce que c'est Nicolas? Ta voix a bien changé.
- Oui, c'est moi en effet. J'ai la bouche enflée, c'est pourquoi tu ne reconnais pas ma voix. Peux-tu m'aider, s'il te plaît? On

m'a tout volé et je n'ai même plus de passeport.

- Pauvre toi! Bien oui, je vais t'envoyer de l'argent. Expliquemoi comment faire.
- Peux-tu m'envoyer 3 000 \$ à...
- Attends une minute, je vais aller chercher un papier et un crayon.

Pendant qu'elle se rend chercher le nécessaire, elle a le temps de penser.

- Nicolas, où est-ce que je demeure?
- Bien, à Québec.
- Quel est le nom de ta mère?
- Pourquoi ces questions? Dépêche-toi de m'envoyer l'argent, c'est urgent.
- Réponds d'abord.

Se sentant piégé, le garçon raccroche. Madame Bellefeuille l'a échappé belle!

Avant d'écouter son cœur, il faut faire les vérifications nécessaires, ce que madame Bellefeuille a fait. En demandant la ville, le jeune homme connaissait la réponse puisqu'il avait certainement choisi un numéro au hasard dans l'annuaire téléphonique. Par contre, le nom de la mère est une question pertinente.

Il est important de toujours vérifier avant d'envoyer de l'argent demandé, que ce soit par téléphone ou par courriel. Une des façons est de téléphoner à la personne en question pour savoir si elle est vraiment en difficulté. Poser des questions comme l'a fait madame Bellefeuille est aussi une bonne façon de faire.

La charité est nécessaire dans notre société, mais encore faut-il aider les personnes ou les organismes dans le besoin. Il faut surtout éviter d'enrichir les fraudeurs.



LES GMF DANS LA MIRE DU MINISTRE DE LA SANTÉ

Jeannine Bouchard et Andrée Lafrance - AQDR Jonquière





L ors de la séance de février dernier, Réjean Hébert, ministre de la Santé, informait les membres de l'Assemblée nationale que, selon des renseignements fournis par son ministère, un nombre appréciable de GMF (Groupes de médecine familiale) ne respectaient pas tous les termes de leur contrat avec son gouvernement. Se disant outré par de telles situations qui pénalisent de façon importante les services aux patients, il menace de sévir contre les cliniques récalcitrantes si elles ne corrigent pas le tir rapidement.

En effet, selon des rapports récents, 43% (108) des 250 GMF n'atteindraient pas leur cible d'inscription de 1 500 patients en plus de ne pas offrir de services en soirée et les jours de fin de semaine, ce qui devrait totaliser 68 heures de disponibilité obligatoire. Comme son ministère leur a déjà accordé une subvention variant entre 400 000 et 500 000 dollars, il privera de subvention les cliniques qui refuseraient d'honorer leur contrat.

Bien que nous n'ayons que des félicitations à adresser à Réjean Hébert, sa décision de confier le dossier aux Agences de santé nous laisse perplexes. Comment croire, que des organismes, sur le point de subir des changements aussi importants que des fu-

sions et, forcément, des fermetures, puissent remplir un tel mandat avec équité et célérité? Seront-elles véritablement à la hauteur?

Ceci dit, les deux parties devront se rencontrer, s'expliquer, analyser le pour et le contre pour finalement délibérer. Combien de mois faudra-t-il compter pour en connaître le dénouement? Qui vivra, verra, selon un proverbe bien connu. Chose certaine, il nous faut continuer à réclamer les services mis de côté par les GMF concernés... Pensons aux visites à domicile, aux sans rendez-vous, aux difficultés à obtenir un rendez-vous, aux heures non planifiées pour des urgences, aux refus de remplir certains formulaires, et plus encore... Que de déceptions pour des patients à qui on a vendu une salade aromatisée de services accrus garants de jours meilleurs!

Pourtant, selon certaines sources fiables, le ministère de la Santé comme le Collège des médecins feraient fausse route en s'appuyant sur le manque de médecins pour justifier les piètres services offerts par les GMF. Comment ne pas se questionner davantage sur une méthode, si prometteuse soit-elle sur papier, lorsque l'ajout de 500 nouveaux médecins pour l'année en cours n'améliore en rien le vécu des Québécois? Au contraire, les adeptes de ces Groupes de médecine familiale semblent si aveuglés par leur vision dépassée de la pratique de la médecine de première ligne, qu'ils ne considèrent ni les offres de services des autres professionnels, ni les plaintes répétées de leurs patients, et encore moins les facons de faire proposées par certains spécialistes.

Prenons comme exemple, *Accès-Adapté*¹ qui, même promue par la Fédération des omni-

BILLET

praticiens et le ministère de la Santé du Québec, ne semble pas séduire la majorité des disciples d'Esculape. Seulement une vingtaine de médecins l'utiliseraient présentement au Québec. Or, par une simple réorganisation de l'agenda du médecin, cette méthode permettrait de gagner du temps à l'horaire pour accueillir d'autres patients, ferait passer à trois jours un rendez-vous prévu dans trois mois et, cela, sans augmenter la tâche du médecin.

Cela vous semble utopique? Imaginez que l'horaire du médecin soit bloqué à hauteur de 70% par des rendez-vous planifiés. *Accès-Adapté* propose de baisser en bas de 30% le nombre de clients ayant besoin de suivi mensuel et ainsi consacrer le reste à des clients en attente de rendez-vous. *« On passe*

notre temps à faire de longues rencontres avec des gens en bonne santé, alors qu'on devrait régler rapidement les problèmes des gens malades », dit la D^{re} Geneviève Dechêne dans un article paru dans la revue *L'Actualité* de mars dernier.

Que tous les acteurs du domaine de la santé aient assez d'humilité et de détachement personnel pour élaborer une stratégie commune axée sur le bien-être des patients avant toute recherche d'un pouvoir éphémère, voilà notre vœu le plus cher... pour très bientôt...

¹ La méthode Accès-Adapté, qui a été expérimentée aux États-Unis et en Alberta, a pour but d'augmenter la productivité des médecins et de permettre au patient de choisir la date et l'heure de son rendezvous à l'intérieur d'une période de deux semaines.

PLACE AUX LECTEURS: RÉACTION D'UN LECTEUR AU SUJET DES BAUX

e suis très heureux de constater l'implication de l'AQDR afin que la situation des baux en résidences privées devienne uniforme et conforme à la loi. Votre article est intéressant.

Que ce soit pour les propriétaires ou les locataires, les bonnes pratiques en regard de baux et des annexes semblent méconnues et il est difficile d'avoir de l'information concrète à cet égard. L'impact est donc, trop souvent, que ce sont les aînés, de par leur vulnérabilité qui écopent des conséquences financières et émotives de cette méconnaissance.

Vous ne faites pas mention dans votre article de certaines situations que j'ai pu constater à de multiples reprises: refus d'un propriétaire de *reprendre* un locataire suite à une hospitalisation ou encore éviction rapide avec un délai très court (alors que la personne n'est

pas évincée par une ordonnance de la Régie du logement), paiement du loyer pendant 3 ou 2 mois (selon les connaissances de la loi du propriétaire ou du locataire) et ce, parfois, même si la chambre est relouée, paiement pendant ces mois du montant du loyer *et* des services puisque qu'il n'y a pas d'annexe ou encore qu'on a oublié d'enlever ce montant...

Comme se loger est un besoin de base chez l'être humain et que les aînés sont, à cet égard, nettement en situation de vulnérabilité importante, il m'apparaît aussi primordial de normaliser cette situation et d'apporter une sécurité *minimale* aux aînés en regard de leur milieu de vie.

Thomas Blouin Québec

Des rabais exclusifs? C'est réglé.

Recevez jusqu'à 12 % de rabais additionnel sur vos assurances automobile, habitation et véhicules de loisirs











OBTENEZ UNE SOUMISSION

1866 550-2737 lacapitale.com/aqdr



Demandez une soumission et courez la chance de gagner un voyage de 8 000 \$.

Règlement sur lacapitale.com/concoursgroupe





Cabinet en assurance de dommages